Vol. XXXIII | Saint-Boniface, Manitoba, 24 Aout 1904. | No. 41

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

St-Pétersbourg,— Aucun nouveau renseignement concernant le combat où les mouvements de l'armée n'est venu du théâtre de la guerre, et l'opinion est encore divisée sur la question de savoir si la prochaine bataille sera un engagement général ou simplement qu'un autre combat d'arrière-garde. Tous les journaux, aujourd'hui, expriment beaucoup de satisfaction au sujet des rapports de Port-Arthur.

L'organe de l'armée dit que bien que le rapport du général Stoessel ne donne aucun détail il est évident que les Japonais ont subi une très grave défaite.

Le même journal paie un haut tribut d'hommage à la part prise par la flotte dans la défense de la forteresse assiégée.

Faisant ensuite une revue du mouvement du général Kuropatkine, ajoute : "La retraite est conforme au plan accepté à la première période de la campagne, et dont le but était d'affaiblir les forces de l'ennemi en contestant énergiquement les positions défensives, obligeant par là même l'ennemi à porter en avant un grand nombre d'hommes et beaucoup de matériel de guerre. Le résultat a été que en trois mois et demi, les Japonais n'ont couvert qu'un territoire relativement peu étendu.

Le "Russ" prétend que les pertes japonaises, jusqu'à présent, par suite du siège de Port Arthur, se chiffrent en moyenne à 23,000 hommes, et il ajoute que le conseil du Mikado, de ménager la vie de ses soldats, a dû être ironique.

***

L'événement le plus important qui s'est produit durant ces jours derniers est la sortie de la flotte. Les dépeches ne nous donnent pas encore tous les détails de cette tentative des navires de guerre de l'Empereur Nicolas, d'échapper à l'emprisonnement auquel ils sont réduits depuis le commencement des hostilités

Il semblerait toutefois que la flotte est dispersée, qu'une partie a pu s'échapper pendant que l'autre a dû rebrousser chemin et rentrer dans la rade.

Qu'arrivera-t-il aux navires de guerre qui ont pris le large ? Echapperont-ils à la flotte japonaise ?

Ils ne peuvent facilement se réfugier dans un port neutre, même en désarmant. Ce sont des navires de guerre.

Port Arthur fait une défense superbe. La garnison ne se rendra qu'après avoir épuisé toutes ses ressources en munitions et en hommes.

Des milliers de Japonais tomberont encore sous le feu des batteries du général Stoessel, avant qu'ils se soient emparé du Gibraltar asiatique.

Liao-Yang et Moukden sont les deux points objectifs des armées des généraux Kuroki, Oku et Notzu.

Il y a une distance de quarante milles entre Liao-Yang et Moukden.

Le général Kouropatkin a concentré son armée de Liao-Yang à Moukden.

Cette dernière ville est non-seulement une ville fortifiée, mais une cité importante au point de vue commercial et industriel.

Les Japonais sont à une quarantaine de milles de Moukden et à peu près la même distance de Liao-Yang.

Le armées japonaise et russe se renforcissent peu à peu.

Si la guerre dure encore un an, et cela est probable, il y aura plus d'un million d'hommes sur les champs de bataille.

Nos Affaires Municipales

Lundi le 15 août 1904, la quinzième séance régulière est continuée.

Etaient présents: Le maire, les cons. Metcalfe, Gauvin, Cusson et Marcoux.

Le procès verbal de la séance du 8 août est lu et confirmé.

Le cons Marcoux présente le douzième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes :

"Votre comité recommande que la soumission de A. Winder pour construction de trottoirs soit acceptée à condition qu'il donne dans 24 heures, un cautionnement de $500 00 à la satisfaction du conseil, et à défaut par lui de remplir cette condition, que la soumission de J. A. Lévêque soit acceptée au prix y mentionnés à la même condition.

Que la ruelle entre la rue Provencher et la rue Dumoulin, de la rue du Collège à la rue Saint Jean Baptiste soit annoncée de nouveau comme devant dévier sur le lot 740 et aboutir à la rue Dumoulin.

Que la ruelle annoncée en arrière des lots de la rue Saint-Jean Baptiste entre les Avenues Provencher et Cathédrale soit annoncée de nouveau de manière à la faire passer en arrière des lots 158, 159, 160, Plan 711.

Que les trottoirs suivants soient annoncés comme améliorations locales :

Un trottoir de cinq pieds, quatre pouces sur le côté Est de la rue Messager, Plan 711, de l'Avenue Cathédrale à l'Avenue Hamel, en madrier.

Un trottoir de cinq pieds, quatre pouces sur le côté Ouest de la rue Messager, Plan 711, de l'Avenue Cathédrale à l'Avenue Hamel, en madrier.

Qu'une somme de $118.00 soit payée à Mons. Vézina Couture comme compensation pour pilotis plantés sur l'Avenue Provencher."

Proposé par le cons Marcoux secondé par le cons Cusson que le douzième rapport du comité des Travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Gauvin, que les comptes suivants soient ac... Plumbing Co. $427.08; la même $175.35; rôle de paie No 37, $12.00. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons Metcalfe, que les comptes suivants soient acceptés et payés: The Telegram Printing Co. $21.00; Couture Bros., $12.00. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes, que la réclamation en dommage de M. H. Dupas soit payée au montant de $19.40. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons Metcalfe, que la demande M. O. L. Hénault concernant la machine à tranchées soit acceptée. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes que M. O. L. Hénault soit autorisé à se servir de pelles à chevaux pour le remplissage des tranchées à condition qu'un montant de cinq par cent lui soit retenu jusqu'au mois de juin prochain. Agréé.

Proposé par le cons Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que un comité spécial composé du Maire, du proposeur et du secondeur, soit nommé pour avoir une entrevue avec les autorités de la Norwood Improvement Co., au sujet du lot de paroisse No 90 actuellement employé comme chemin public. Agréé.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons Metcalfe, qu'un congé d'un mois soit accordé au Secrétaire-Trésorier à compter du 22 courant, et que pendant son absence, M. J. A. Z. Bertrand soit autorisé à le remplacer dans ses fonctions de Secrétaire-Trésorier, et spécialement comme officier-rapporteur de l'élection partielle annoncée pour mardi le 23 août courant d'un conseiller pour le quartier No 2, et de deux commissaires d'écoles pour le quartier No. 3. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons Gauvin, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à assurer l'usine hydraulique pour un mois au montant de $6000.00, et aussi à assurer le bureau de l'ingénieur et son contenu au montant de $500.00. Agréé.

L'ordre en Conseil concernant le règlement No. 272 est filé, et les autres communications de l'ingénieur de la Ville et de Robinson & Hull sont référées au Comité des Travaux Publics.

A suivre sur la 4 ème page



Mercredi, 24 Aout 1904

UN JEU DANGEREUX

Notre confrère français de Winnipeg publie une philippique d'au delà de deux colonnes à propos de ce que nous écrivions nous-mêmes, il y a deux semaines, contre le fanatisme libéral français de Québec.

Notre confrère nous attribue à à nous-mêmes du fanatisme. Il a tort. Ce sont ses amis et lui-même qui jettent de l'huile sur le feu et cherchent à créer un duel de races.

Le langage de la *Presse*, du *Canada* et du *Soleil* est en ce moment celui-ci : "Votez pour sir Wilfrid Laurier parcequ'il est français. Les provinces anglaises se préparent à voter contre lui : donc, elles font la guerre aux Canadiens-français."

C'est du plus authentique charlatanisme, et, qui pis est, du charlatanisme d'autant plus répréhensible que, pour satisfaire une simple passion politique, il prend impudemment, sans à propos comme sans sincérité, la forme du patriotisme.

Personne ne songe à blâmer les québecquois d'appuyer le programme politique de sir Wilfrid Laurier, si ce programme leur paraît répondre aux besoins du pays. Mais il y a plus. Non-seulement on voudrait faire accepter le programme ; on voudrait encore inspirer à l'électorat de Québec l'idée que sir Wilfrid sera combattu dans les provinces anglaises *parcequ'il est français.* C'est ainsi qu'on essaie de substituer une question de race à la question politique en affichant la personnalité du premier-ministre sur des pancartes dont les écritures sont des appels aux préjugés.

C'est vilain d'invention, et c'est déloyal comme tactique. Car sir Wilfrid, bien que pourvu tant pas la race à lui seul ! On peut le combattre, dans Québec, sans être félon ; les provinces anglaises peuvent rejeter sa politique sans mériter l'accusation de fanatisme vis-à-vis les Canadiens-français.

Nous n'avons jamais ouï dire que les libéraux d'Ontario, les grits, se soient privés d'attaquer autrefois sir Georges E. Cartier pour ne pas déplaire à la province de Québec. Et les libéraux de Québec ne se faisaient pas non plus scrupule de faire la lutte à Cartier, à la face de toutes les autres provinces. Sir Wilfrid Laurier lui-même n'a-t-il pas croisé le fer avec son illustre prédécesseur ?

Il ne faut pas oublier que le jeu auquel se livre la presse libérale de Québec est souverainement dangereux. Si par malheur il avait son contre-poids dans la population anglaise du Dominion, nous arriverions vite à des résultats désastreux pour notre nationalité. Imaginez d'ici la députation des six provinces anglaises dans la confédération se dressant en masse contre nos soixante-cinq députés de Québec! A-t-on bien réfléchi à cette éventualité, très susceptible de devenir une réalité sous la provocation persistante de quelques néo-patriotards canadiens-français ? Le rôle des gazettes libérales françaises peut d'un moment à l'autre nous faire côtoyer la ruine.

Ayons la fierté, mais non pas la sauvagerie du sang. Réservons, voulez-vous, nos attitudes de princes offensés pour les véritables ennemis—et non pour les soldats de bois inventés comme manière d'épouvantails par des entremetteurs politiques comme le directeur de la *Presse*, lequel conduit cette impudente farandole.

Le parti libéral français, aujourd'hui si étrangement enflammé contre les tories, n'a-t-il pas de reproches à se faire sur ses rôles d'antan. C'était en 1896. Il s'agissait de secourir une minorité française persécutée. Non criâmes : A Nous! C'était le temps pour tous les Canadiens-français de se serrer les uns contre les autres dans une fraternelle action. On sait ce qui arriva. Nous reçumes de Laurier et de la phalange libérale de Québec le baiser de Judas ; baiser brûlant, qui marqua nos chairs d'une plaie demeurée, depuis, saignante. Preuve qu'on peut renier sa race dans un mouvement décisif, pour s'en réclamer fanatiquement plus tard avec le plus périlleux malàpropos.

Les hauts cris des grands quotidiens libéraux est une tactique de guerre. Les élections approchent. La tactique réussira-t-elle ? C'est le secret de l'avenir. Mais si la province de Québec ne mord pas à l'hameçon, ce sera pour le gouvernement *la fin de la comédie.* Car, voyez-vous, nous connaissons des provinces où on jugera le gouvernement sur ses œuvres, et non pas seulement sur la nationalité de son chef.....

Un grand Concert

M. Camille Couture a donné hier un concert dont on se souviendra longtemps à Saint-Boniface. Nous avons entendu là l'élite de nos artistes locaux. On attendait naturellement beaucoup de M. Couture ; et il a donné beaucoup. Son archet produit de magiques effets. Et plusieurs heures après l'audition, l'oreille se redit encore cette harmonie. Les numéros du programme étaient tous des morceaux de choix. Un espace déjà tout accaparé nous empêche d'en dire davantage aujourd'hui. Nous publierons le programme de ce concert à notre prochain numéro et nous en apprécierons le détail.

Celebration du vingt-cinquieme anniversaire de l'ordination de M. l'Abbe Joseph Dufresne, cure de Notre-Dame de Lorette

Mercredi de la semaine dernière la jolie paroisse de Notre-Dame de Lorette était en liesse à l'occasion des noces d'argent sacerdotales de son dévoué pasteur, M. l'abbé Dufresne. C'est à pareille date il y a vingt-cinq ans que ce digne prêtre recevait l'onction sacerdotale dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe, province de Québec. Aussitôt après son ordination le jeune lévite venait se dévouer au ministère dans la jeune province de Manitoba, où il fut reçu à bras ouverts par le regretté Mgr Taché. Pendant les cinq premières années de son séjour au milieu de nous il exerça le ministère à notre cathédrale, puis passa au collège de Saint-Boniface, à titre de professeur de cette importante maison d'éducation, la plus ancienne du pays.

C'est en 1884 que M. l'abbé Dufresne fut nommé curé de Notre-Dame de Lorette, en remplacement de feu M. l'abbé Comminge. Cette paroisse n'était encore alors qu'à son début, c'est dire que tout y était à créer. On se demande aujourd'hui comment, en une période de temps relativement courte, M. le curé Dufresne a pu accomplir presqu'un prodige en dotant Notre-Dame de Lorette d'une église superbement décorée à fresques à l'intérieur, et dont l'architecture ne laisse rien à désirer. Trois belles cloches sont suspendues dans le beffroi et convient les fidèles aux heures des offices.

Tout en donnant la principale part de son zèle à l'Eglise, M l'abbé Dufresne ne voulut pas négliger l'éducation des enfants de sa paroisse et il invita les révérendes Sœurs de Saint-Joseph, communauté de Saint-Hyacinthe, fondée par la sœur même de M. le curé, à venir prendre la direction d'un vaste couvent éminemment patriotique.

Mardi soir, veille du grand jour, près de trente membres du clergé, venus de tous côtés, arrivaient au presbytère pour saluer le héros de la fête et prendre part aux démonstrations organisées par les paroissiens contents et heureux de donner à leur vénéré pasteur cette marque de leur reconnaissance, en retour de tout le bien dont ils lui sont redevables.

Le très révérend M. Azarie Dugas, vicaire général et administrateur du diocèse en l'absence de Mgr. l'archevêque, était accompagné du rév. Père Louis, supérieur du monastère des Trapistes de N. D. des Prairie, du rév. Père Dugas S. J. recteur et du rév. Père L. Drummond S. J. professeur au collège de Saint-Boniface, de Dom Antoine des Chanoines Réguliers de l'Immaculé Conception, du rév. père Loriault, supérieur de la maison des Enfants de Marie, à Saint-Adolphe, du rév. Père Camper, supérieur intérimaire des Oblats de Marie Immaculée, des rév. Père Gendreau et Lacasse O. M. I. de MM. les abbés L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne des Chênes, G. Cloutier, A. Béliveau, J. Hella et Beauregard de l'archevêché, J. D. Fillion, curé de Saint-Jean Baptiste, J. M. A. Jolys, N. Jutras, curé de Letellier, J. Bourret, curé de Sainte Agathe, J. Gendron, curé de Sainte Hyacinthe de Lasalle, A. Giroux, curé de Saint-Joachim de LaBroquerie, A. Campeau, curé de Saint-Eustache, E. Rocan, curé Sainte-Elisabeth, A. Defoy, curé de Thibaultville, et de MM. les séminaristes Joubert, Magnan et Paré, ce dernier ancien député de LaVérandrye à la législature du Manitoba.

Trente voitures étaient rendues à la gare du chemin de fer pour recevoir les distingués visiteurs, chaque paroissien rivalisant de zèle pour donner tout l'éclat possible à la fête.

Après le souper, pris au couvent, les visiteurs, auxquels s'étaient joints l'hon. Juge-en-chef Dubuc et l'hon A. A. C. LaRivière, député de Provencher, tous deux amis personnels de M. le curé Dufresne, se rendirent à la séance donnée par les nombreux élèves des RR. SS. de Saint-Joseph. Le programme était très varié et se composait de musique instrumentale et vocale, morceaux de déclamation et dialogues de circonstance, se terminant par la présentation d'une adresse par Mademoiselle Gendon, adresse accompagnée d'un bouquet aux branches duquel étaint suspendues vingt-cinq pièces de monnaie d'argent toutes neuves.

Une deuxième adresse a été présentée à M. le Curé par M. des paroissiens, puis M. le Curé Giroux, de Sainte-Anne des Chênes, présenta une troisième adresse au nom des confrères du clergé enfin, une au nom de la famille du jubilaire. M. Dufresne, son frère, ancien échevin de la ville de Montréal remercia tous ceux qui ont pris part à cette démonstration sympathique et promit à la paroisse le don d'un riche ostensoir. Les paroissiens ont donné des chasubles en drap d'or, pour les messes de première classe et les MM du clergé un riche calice, avec burettes, en or aussi. M. le curé a également reçu d'autre cadeaux d'amis personnels.

A chacune des adresses qui lui furent présentées M. l'abbée Dufresne répondit d'une voix émue et avec la plus grande modestie Il fit l'éloge de ses paroissiens sans lesquels dit-il, il n'aurait pas pu mener à succès les œuvres pour lesquelles on le louait aujourd'hui.

Après cette jolie et intéressante séance il y eut sur la place publique un brillant feu d'artifice au cour duquel on lança plusieurs magnifiques pièces pyrotechniques dont l'effet fut fort admiré par toutes les personnes présentes, par les jeunes surtout dont un bon nombre n'avaient jamais vu pareils jets de lumière aux couleurs variées ; c'était en effet, le premier feu d'artifice dont la paroisse était témoin.

Mercredi matin l'église était remplie de fidèles venus de toutes les parties de la paroisse. Les autels étaient richement décorés. C'est M. le curé Dufresne qui chanta la grand'messe, avec M. l'abbé Cloutier et M. l'abbé Béliveau remplissant les fonctions de diacre et sous-diacre, respectivement. Le chant à la tribune de l'orgue a été très bien rendu.

M. l'abbé Fillion monta en chaire après l'Evangile et parla de la vocation du prêtre, vocation qui se poursuit jusque dans l'éternité. Il fit ensuite l'éloge si mérité du jubilaire, traçant à grand traits sa vie sacerdotale exemplaire et faisant connaitre ses œuvres. M. le curé Fillion a été éloquent; aussi son discours a-t-il laissé une bien vive impression sur son auditoire ému par ses paroles chaudes et sympathiques.

La messe se termina par le chant du *Te Deum* entonné par le célébrant et chanté par toute l'assistance. C'était solennel et saisissant à la fois.

On avait préparé un grand banquet dans une vaste salle du couvent, et les tables furent bientôt entourées par de joyeux convives; il n'y avait même pas assez de place pour tous ceux qui étaient anxieux de prendre part à cette dernière partie du programme des fêtes. Il faut dire que toutes ces bonnes choses avaient été fournies par les dames de la paroisse et préparées par les bonnes sœurs du couvent, lesquelles avaient également décoré la salle avec goût, sans oublier les inscriptions murales de circonstance.

Au dessert M. le Curé se leva pour remercier ses paroissiens, les bonnes sœurs de Saint-Joseph les dames de la paroisse et particulièrement ses confrères du clergé d'avoir pris part à son jubilé sacerdotal. Je ne veux pas non plus manquer une mention toute spéciale pour deux amis personnels, les premiers avec lesquels je me suis lié d'amitié en arrivant dans le pays, il y a vingt-cinq ans. Je veux parler, ajouta-t-il, de l'hon. juge en-chef Dubuc et de M. LaRivière, député de Provencher.

M. le curé invita le très révérend grand-vicaire Dugas à dire quelques mots à ses paroissiens.

Mgr l'archevêque ne m'aurait pas pardonné, dit M. le grand-vicaire, d'avoir manqué de venir le représenter à ces démonstrations de sympathie envers l'un de ses plus dévoués collaborateurs. L'éloge de M. l'abbé Dufresne n'était plus à faire, puisque chacune des adresses qui lui ont été présentées en étaient remplies. M le Grand-Vicaire donna un mot d'encouragement aux paroissiens et leur démontra ce qui peut se réaliser avec la bonne entente entre le pasteur et ses ouailles.

M l'abbé Dufresne invita ensuite l'hon juge-en-chef à porter la parole. C'est avec une bien vive émotion, dit M. le juge, que je me lève pour dire l'estime et l'amitié que j'ai toujours éprouvées pour M. le curé de Notre Dame de Lorette, depuis qu'il m'a été donné d'avoir l'avantage de faire sa connaissance il y a vingt cinq ans, d'abord en sa qualité de pasteur de ma paroisse, Saint-Boniface, puis comme précepteur de mes enfants. M. le juge fut chaudement applaudi, et sa présence en cette circonstance a été hautement appréciée par les paroissiens de Notre Dame de Lorette, où son frère, M. Agénor Dubuc occupe ... conseil municipal.

Invité à parler aussi, M. le député de Provencher dit qu'il ne pouvait rien ajouter au concert d'éloges si mérités dont tous venaient d'être témoins auriculaires.

Mais, ajouta-il, au cours des discours et des adresses entendus on a souhaité au révérend jubilaire de célébrer dans vingt-cinq ans ses noces d'or sacerdotales ; or, je me demande : si les cadeaux de circonstance sont proportionnés à la somme de services rendus et au nombre des années de dévouement, jugeant par la richesse et le nombre des cadeaux d'aujourd'hui : que pourrions nous offrir au jubilaire dans vingt-cinq ans ? Je suis perplexe à répondre, à moins que ce ne soit une cathédrale.

C'était la fin des fêtes, et, au cours de l'après-midi, chacun des convives repartit emportant le meilleur souvenir de cette grandiose démonstration à l'adresse du pieux, sympathique et populaire curé de Notre-Dame de Lorette, auquel tous s'unissaient pour lui souhaiter *ad multos annos!*

LES ELECTIONS

La lutte aproche. Le gouvernement fédéral est occupé activement à la confection des listes électorales.

L'organisation ministérielle s'est loué des locaux spacieux à Montréal, d'où la littérature de bataille part à pleins chars.

Les ministres préparent des tournées politiques.

Autre indice : la *Presse*, de Montréal, fait grand étalage de patriotisme— ce qu'elle ne fait pas, la malheureuse, en d'autres temps. C'est sa manière à elle de battre la diane autour de sir Wilfrid.

NOUVEAUX ELUS

MM. J. T. Dumouchel et J. N. Senez se sont fait mettre en nomination hier comme candidats au siège de M. Jean, au conseil, pour le quartier No. 2.

Malheureusement pour lui, M. Senez avait oublié de s'adresser à des contribuables du quartier en question pour signer son bulletin. M. Dumouchel a donc été élu par acclamation.

M. Dumouchel a aussi été élu commissaire d'école pour le quartier No. 2 et M. J. A. F. Bleau commissaire d'école pour le quartier No. 3.

CYCLONE

Un cyclone effroyable a dévasté St-Paul et Minneapolis, dimanche dernier. Il y a eu plusieurs pertes de vies et des dégats énormes. Jamais encore pareil déchainement des forces de la nature ne s'était vu là.

Les Directeurs du Grand-Tronc Pacifique

Les directeurs du Grand-Tronc Pacifique, M. Hays en tête, sont passés à Winnipeg dimanche dernier, en route pour l'Ouest, où ils vont examiner le terrain que leur transcontinental devra parcourir. Au nombre de ces importants voyageurs se trouve l'Hon. S. N. Parent, premier ministre de la province de Québec.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—A louer une jolie résidence sur la rue Provencher. S'adresser à M. Jos. Dumouchel.

—Chasseurs, préparez vos armes et vos gibecières pour l'ouverture de la chasse.

—M. Théo. Bertrand est parti samedi dernier pour Toronto comme délégué à la convention de la C. M. B. A.

—Encore un citoyen bien connu de Winnipeg, qui s'est fait sauter la cervelle. Ça fait plusieurs à Winnipeg depuis quelquelques années

—Les rails de la compagnie des chars électriques sont entièrement posées sur le pont Norwood. Le service entre les deux villes devra donc se faire avec bientôt facilité.

—50 pour cent de réduction sur les chapeaux de paille au "Bazar" pour cette semaine.

—Le *chemical* de l'hotel-de-ville a fait une course à l'extrémité Est de la rue Saint-Joseph, lundi matin, pour éteindre un baril de goudron qui s'était allumé par accident.

—Demandez les cigares: Grandas", William Pitt et Flor de Isabella au magasin de Liqueurs de J. B. Leclerc, Rue Dumoulin, Saint-Boniface, où vous trouverez le plus beau choix de cigares de la Ville.

—Beaucoup d'excursionnistes de Winnipeg et de Saint Boniface avant-hier au Portage et à Winnipeg Beach. On fait bien d'en profiter, car le soleil nous envoie ses derniers rayons de chaleur avant l'automne. Les nuits sont déjà fraiches et le vert des arbres prend des teintes jaunâtres.

M. Joseph Clément, dont nous annoncions récemment le retour des Etats-Unis, se fixe au milieu de nous. Il est entré dans les bureaux de la manufacture Cusson; c'est une bonne acquisition pour cette maison d'affaires; et notre ville compte un excellent citoyen de plus

—La rentrée des classes, bientôt. Espérons que le nombre des enfants fréquentant les écoles sera considérable. A Saint Boniface l'augmentation de la population est assez considerable pour nous faire croire à un gros percentage additionnel dans les maisons d'éducation.

—Les services et l'utilité du téléphone: mercredi dernier, dans la soirée, un brave homme d'affaires qui demeure à cinquante milles d'ici a écouté à travers son téléphone le violoniste Couture lequel faisait de la musique dans un salon de Saint-Boniface. Notre homme, qui s'y connait en musique a pu suivre jusque dans ses détails l'exécution de plusieurs morceaux d'une texture très compliquée

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales les travaux suivants, savoir:

1o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Tassot, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald. Coût approximatif $1256.00.

2o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Archbald depuis la rue Plinguet jusqu'à la rue de la Mission. Coût Approximatif $8,301.50.

3o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Plinguet, de la rue Archibald au chemin Dawson. Coût approximatif $ 2420.00

4o. Un canal d'égout souterrain sur la rue de la Mission, depuis la rue Archibald jusqu'à la jonction des rivières Rouge et Seine Coût approximatif $ 604. 0

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égout.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux ou de ceux d'entre eux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits travaux pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 9 août 1904

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir, et pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

1o Un trottoir en madrier de pin, 5,4" de largeur sur le côté Est de la rue Messager, Plan 711 depuis la limite Nord de l'Avenue de la Cathédrale. Coût approximatif $311.80.

2o Un trottoir en madrier de pin, de cinq pieds, quatre pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Messager, plan 711 depuis la limite Nord de l Avenue Hamel jusqu'à la limite Nord de l'Avenue de la Cathédrale. Coût approximatif, $300.70

St. Boniface, 20 août 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère. page.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Metcalfe, que le règlement No. 277 étant un règlement pour consolider les règlements Nos. 239 et 230, soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié en comité général, rapporté sans amendement et passé sous son titre.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que le règlement pour consolider les règlements Nos. 231, 235 à 350, 258 à 270, soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié en comité général, rapporté sans amendement et passé sous son titre.

Et la séance est levée.

IMMENSE VOGUE

L'immense vogue du BAUME RHUMAL est due à la rapidité avec laquelle il agit dans les cas de rhumes opiniâtres, toux persistante, grippe, bronchite. Sûr, efficace, économique, il est à la portée de tous.

Chronique de la Province

Bon nombre des Elèves de ce Couvent qui ont écrit aux derniers Examens pour Diplôme, ont réussi.

Voici les noms de celles qui sont passées avec succès.

Diplome de 2ième classe.

Delles Augustine Magnan, Edouardina Savoie, Delles Antoinette Dupuis, Victoria Paradis, Delles Robertine Gosselin, Valentine Desautels, Anne Morin.

Diplôme de 3ième classe.

Delles Alma Laurin, Aima Roy Delles Albertine Desautels, M. Anne Landry.

Première partie.

Delle Bertha Coulombe.

Delle A. Dupuis a aussi obtenue le prix d'Excellence du premier grade au Cours Supérieur.

Delle A Laurin, celui du 2ième grade.

Delle A Roy, celui du 3ième. Ce qui mérite à ces Demoiselles l'honneur d'être couronnées.

Des médailles d'or ont été données aux Elèves qui ont obtenu un diplôme de 2ième classe et des médailles d'argent à celles du 3ième.

Noms des donateurs.

Sa Grandeur Mgr L. P. A Langevin, Révérend L. R. Giroux, Curé de Ste Anne, Révérend J. Dufresne, Curé de Lorette, Révérende Mère, Sup. Vicaire de St. Boniface, L'Honorable A. A. C. LaRivière, M. P. P., Monsieur le Préfet, H. I. Richer, Monsieur F. X. Demers, M. D. D. Mrs les Commissaires et quelques amis.

La rentrée des classes aura lieu le 30 courant. Les parents sont instamment priés d'y envoyer leurs enfants dès le premier jour.

SAINT-NORBERT

Bien que l'on s'occupe de nouvelles constructions au couvent de Saint-Norbert, rien n'empêche la réouverture des classes, fixée au 30 août.

La rentrée des pensionnaires aura lieu le 29.

Tout est prévu, organisé pour que les travaux ne nuisent en rien aux élèves ; les bâtisses actuelles demeurent, et l'on y continuera l'enseignement comme à l'ordinaire.

Dans le cas où quelques unes des classes auraient à souffrir du voisinage des travaux, MM. les comissaires se sont occupés d'offrir un local très confortable et rapproché du couvent, pour les classes, au besoin.

Alcoolisme

sons alcooliques peuvent guérir ce penchant et refaire leur force et leur santé en prenant le

7 MONKS TON-I-CURE

Municipalite de Montcalm

Huitième Séance du conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce neuvième jour d'Août 1904.

Présent Thom. L. Eyres préfet Louis Ayotte, Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Maurice Dupré, Harry Franks et Georges Beaupré, conseillers.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier donne la lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sur motion de Zéphirin Dumontier appuyé de Harry Franks.

Dumontier–Franks, Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté.

Franks–Cartier, Qu'un octroit de $25.00 soit accordé à la société d'Agriculture d'Emerson. Adopté.

Franks–Beaupré, Tout grain de semences du à cette Municipalité doit être payé d'ici au quinzième jour et le quinzième jour même d'Octobre. Les billets n'ayant pas été payé pour la date ci-haut mentionnée seront mis en cour pour collection. Adopté.

Dumontier–Beaupré, Que A. Guilbert ait la permission de clôturer son lot deux en dedans du chemin afin de protéger les arbres plantés. Adopté

Ayotte–Cartier, Que la somme de $20.00 soité accepté pour le louage du pill driver par Cléophas Marcoux. Adopté.

Ayotte–Dupré, Que la somme de $10.00 soit alloué au Sec. Très. Joseph Baril et Eugène Cartier conseiller pour avoir été en délégation auprès du gouvernement à l'égard du drainage pour amélioration à certains endroits. Adopté.

Franks–Dupré, Que le règlement No. 171 concernant le prélève pour 1904 soit lu une première, et une deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Dupré–Franks, Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que lus Adopté.

Dumoutier–Ayotte, Que ce conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi d'octobre. Adopté.

Correspondance

A MONSIEUR LE REDACTEUR DU "MANITOBA.

Monsieur,

Veuillez me donner un tout petit espace dans votre intéressant journal :

AVIS AU PUBLIC

Depuis quelques mois, deux vendeurs d'arbres fruitiers de la compagnie Lake Brothers, du nom de Letaivre et de Leclaire se promènent d'une campagne à l'autre.—Tous les deux font de la politiquerie libérale,— sont des agents du grand vivir Laurier. Maintenant, le public les remarquera parfaitement. Ils portent chacun le signe de la bête : la vantardise—A les entendre, il n'y en a pas de pareils à eux sous la calotte des cieux. A bon entendeur, salut !

UN MANITOBAIN





FEUILLETON DU MANITOBA.

No 31

LE RENEGAT

QUATRIEME PARTIE

L'APOTRE

I

LA VOIX DOULOUREUSE

Deventer appliqua cette dernière phrase à double sens à la scène qui s'était passée dans la maison de Robert. Gustave ne l'avait dite qu'afin d'ôter à son adversaire tout prétexte de refuser. Il avait son plan qu'il commit la faute de laisser pénétrer en ajoutant :

—Vous aurez toujours bien le temps, après déjeuner, de vous occuper des religieux du Moustier.

Bonchamps qui était une fine fourchette composa lui-même le menu. On se mit à table à une heure. Par ordre secret, le service fut lent. Les plats nombreux et délicats, les vins abondants et capiteux firent peu à peu oublier à Gustave et à Simon leur antagonisme.

On ne parla ni des religieux, ni de Robert, mais Isaac profita de la circonstance et du bon accord où il voyait les deux hommes pour amener la conversation sur ses projets matrimonaiux. On récapitula toutes les raisons qui parlaient en faveur du mariage.

Gustave qui ne demandait qu'à conserver le plus longtemps possible ses invités à table, pour les empêcher de songer aux religieux du Moustier, répondait mollement, alléguait toujours l'indécision de Célestine. Il fut amené, dans l'entrain de la conversation, à prononcer ces mots :

—J'avoue que je ne comprends pas pourquoi ma fille refuserait la main d'Isaac qui est bien le plus charmant garçon qu'on puisse trouver.

Simon saisit la balle au bond, et comme on débouchait le champagne, il leva son verre en criant d'une grosse voix joyeuse :

—Je bois à Mme Célestine Gorcum !

Bonchamps pris au piège, fut forcé d'accepter le toast dont Deventer appuya encore la signification en ajoutant :

—Vous le donnez donc enfin ce consentement si difficile à arracher !

Et le lui envoya du revers de la main une grosse tape sur le ventre. A cette familiarité de mauvais goût, l'écrivain comprit la faute qu'il avait commise.

—Je la réparerai, se dit-il. Il fallait bien risquer quelque chose pour empêcher l'expulsion du frère de Geneviève.

Je suis bien sûr que Simon ne montera pas ce soir au Moustier. Il y a plus d'une lieue à franchir par des chemins escarpés, remplis de neige. Il est cinq heures. La nuit est épaisse. Le champagne est bon. L'homme est gai. Je le conduirai, en bavardant, jusqu'à la gare, je l'embarquerai dans le train, sans qu'il songe seulement au motif de sa venue. Demain il sera tout penaud de son voyage inutile et il n'osera pas revenir : les Pères peuvent dormir tranquilles.

Il regardait fréquemment la pendule et se frottait les mains. Malgré son ébriété, Deventer s'aperçut de son manège et il sourit silencieusement. A six heures et demie, Gustave parla de reconduire le sous-préfet à la gare, pour prendre le train de sept heures.

—Patientons encore quelques minutes, dit Deventer. Je vous ménage une surprise.

Bientôt le garçon vint avertir qu'un gendarme demandait à parler à M. le sous-préfet.

—Qu'il entre ! dit Simon.

Et bien ? interrogea-t-il.

—Les Pères ont quitté le Moustier devant moi, répondit le gendarme en portant la main à son front...

... Je prendrai la liberté de faire observer à M. le Sous-Préfet, que la besogne n'était pas agréable. Il y en avait un qui tremblait la fièvre, que c'était une pitié de le mettre dehors par un temps pareil, et si les ordres n'avaient pas été formels...

—Gendarme vous discutez les ordres, je crois.

—Faites excuse M. le Sous-Préfet, je ne discute pas les ordres, j'ai femme et enfant et je n'ai que mon métier pour vivre, seulement, c'est dur de jeter à la porte de chez eux de braves gens qui passent leur temps à faire du bien aux malheureux, surtout, quand on en voit un qui peut à peine marcher.

Il jouait la comédie.

—M. le Sous-Préfet n'aurait pas dit ça s'il avait vu le prêtre avec sa grande barbe noire.

—C'est le P. Dominique ! s'écria Bonchamps.

—Eh bien ? répliqua froidement Deventer. N'avez-vous pas dit que vous vous en laviez les mains !

—Il neigeait dehors, les chemins étaient glissants, continuait le gendarme, en jetant des regards expressifs sur la table servie.

—Vous voulez votre pourboire. Tenez, fit Simon, en tendant une pièce au gendarme qui remercia et sortit.

—Vous ne vous attendiez pas à celle-là, je parie! dit le banquier à Bonchamps, d'un ton bonhomme qui dissimulait mal sa raillerie. Pendant que vous commandiez le diner, je commandais l'expulsion. Je me souciais fort peu de monter au Moustier. C'est de la besogne faite bien facilement.

Gustave était tellement altéré, qu'il ne trouva la force de rien dire, et sortit sans répondre.

Quand Simon fut seul avec Isaac, il il éclata d'un gros rire.

—Mon neveu, que ceci te serve de leçon. Voilà comment on attrappe les gens, comment on se fait traiter par eux, et comment on leur enlève leur fille.

—Le père consent, mais Célestine, elle, m'aime-t-elle ? répondit le jeune homme.

—Bah ! Qu'importe ! Pourvu que tu l'épouses ! Si elle ne t'aime pas avant le mariage, elle t'aimera toujours après, puisque ce sera son devoir.

Quand les religieux du Moustier reçurent du gendarme l'ordre de se disperser, ils représentèrent que le P. Dominique était en ce moment couché, souffrant de la fièvre. Le gendarme répondit que l'ordre était formel, que les prêtres devaient quitter le Moustier devant lui, qu'il n'était qu'un pauvre soldat, forcé d'exécuter les corvées qu'on lui donnait, et qu'il ne pouvait assumer la responsabilité de modifier les ordres du gouvernement qu'il leur transmettait.

Le missionnaire s'habilla donc en hâte. Quand il parut au seuil de la maison, avec son visage émacié, son nez aux narines amincies, ses yeux brillants de fièvre, sa barbe noire faisait ressortir d'avantage sa pâleur, et qu'il s'avança à pas trébuchants, le corps frissonnant et les dents claquant de fièvre, le gendarme recula d'un air si effrayé, que le P. Dominique lui dit en souriant :

—Mon ami, n'ayez pas peur, je ne vous ferai pas de mal.

Il se retourna et regarda encore une fois ce vieux Moustier qui lui avait été hospitalier. Une larme tomba malgré lui de sa paupière, il l'essuya du doigt en disant :

—J'ai été persécuté par des Annamites, et je l'ai supporté avec joie, mais je ne soupçonnais pas que ce fusse si dur de l'être chez soi, et de se voir chassé par des Français !

—Oh ! Monsieur l'abbé, ce n'est pas par des Français, répondit le gendarme. Le Sous-Préfet est hollandais de naissance.

Les autres prêtres voulaient accompagner le P. Dominique, mais il les remercia et commença de descendre la montagne vers Pierreval. La neige tombait à gros flocons et couvrait le chemin, mais la fièvre lui refroidissait tellement les pieds, les mains et les extrémités du visage, qu'il ne sentait pas le froid exterieur.

Bientôt, sa peau prit une teinte bleuâtre, son pouls s'accélèra, sa respiration devint courte, gênée. Des douleurs dans les jambes, dans les reins et dans les épaules, le forçaient à s'arrêter tous les cinq ou six pas, lui courbaient les jarrets et l'entraînaient à s'asseoir. Il s'appuyait au tronc d'un sapin, et il devait appeler à son secours toute son l'énergie, pour ne pas se laisser choir dans la neige haute comme un coussin moëlleux étendu pour ses membres lassés.

De violentes douleurs parcouraient son crâne, parfois le cerclant comme d'une couronne de feu, parfois frappant son cerveau comme à coups de barre de fer rougie.

Il avançait péniblement dans la nuit, se heurtant aux troncs des arbres, embarrassant sa soutane aux broussailles mortes, buttant sur les cailloux, enfonçant dans des trous, glissant sur les surfaces unies du rocher.

Les maux de tête devinrent plus intenses. Son crâne lui semblait rempli de plomb, tellement il pesait sur sa nuque douloureuse. Il n'avait plus la force de le porter et le laissait ballotter de droite à gauche et retomber sur sa poitrine à chaque pas descendu sur cette pente si rapide.

Bientôt, obligé qu'il était de regarder constamment à ses pieds, la réverbération de la neige, seule clarté dans la nuit, l'aveugla. Ses tempes gonflées battaient avec violence. Ses yeux s'obscurcirent.

Les arbres, sur le sol blanc, allongèrent démesurément leurs silhouettes fantastiques, étendirent leurs branches, décharnés comme des bras menaçants de squelettes prêts à le saisir.

Le sang lui monta du cœur, envahit comme une marée le sommet de la poitrine, gonfla les artères de son cou avec une chaleur insupportable, lui remplit la gorge d'un goût âcre, congestionna ses joues, remplit ses yeux, inonda sa nuque, son cerveau.

(A Suivre)